

# Contrat d'engagement solidaire 2023 - 2024 YAOURTS AU LAIT DE VACHE

AMAP La Jur'Ainsienne

Il est convenu entre Madame/Monsieur: Adresse: Code Postal: Ville: (@ Mail: Portable: ci-après dénommé le ou la consom'acteur·rice d'une part, et Monsieur Franck DUTOIT Producteur de : Yaourts, crèmes et fromages à base de lait de vache N° d'immatriculation SIRFT : 811 673 870 00010 Adresse: La ferme des Meuh...tagnes 2 bis Petit Chatel 39170 PRAT7 ci-après dénommé le producteur. d'autre part,

### Article 0 : Préambule

Les articles contractuels communs à tous les contrats d'engagement solidaire de l'AMAP La Jur'Ainsienne, définis dans le bulletin d'adhésion 2023/2024, s'appliquent au présent contrat.

## Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir l'exploitation agricole de Franck DUTOIT
- Fournir au ou à la consom'acteur·rice des yaourts de vache de qualité, des crèmes et fromages, le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP.

## Article 2 : Fréquence et dates de livraison

La fréquence de la livraison est : hebdomadaire.

Les dates de livraison seront les **47 jeudis** du 19/10/2023 au 10/10/2024, sur 4 périodes définies comme suit (dates de début et de fin incluses) :

- Période 1 : du 19/10/2023 au 11/01/2024 (12 livraisons, pas de livraison le 28/12),
- Période 2 : du 18/01/2024 au 4/04/2024 (12 livraisons),
- Période 3 : du 11/04/2024 au 04/07/2024 (12 semaines, pas de livraison le jeudi de l'ascension)
- Période 4 : du 11/07/2024 au 10/10/2024 (11 semaines, avec fermeture les 1, 8 et 15 août).

### **Article 3: Nombre minimal de commandes**

Le ou la consom'acteur·rice s'engage à passer au moins 43 livraisons sur la période du contrat qui compte les 47 livraisons définies à l'article 2. Il ou elle peut décocher au maximum une semaine par période.

### Article 4: Annexes

• Contenu du panier et prix :

Le contenu des paniers est choisi librement par le/la consom'acteur·rice et se répète à une fréquence de 4 semaines en choisissant parmi les produits présentés dans le tableau de commandes.

- Le contenu du panier de la semaine 1 est identique à celui des semaines 5 et 9.
- Le contenu du panier de la semaine 2 est identique à celui des semaines 6 et 10.
- Le contenu du panier de la semaine 3 est identique à celui des semaines 7 et 11.
- Le contenu du panier de la semaine 4 est identique à celui des semaines 8 et 12.

# • Annexes:

L'annexe de chaque période AMAPienne sera transmise par le référent au minimum 2 semaines avant la livraison pour un retour du/de la consom'acteur·rice au référent au plus tard une semaine avant la livraison.

Fait à OYONNAX en 2 exemplaires originaux, le	/
Le/la consom'acteur∙rice	Le producteur
(Nom Prénom et Signature)	(Nom Prénom et Signature)

Franck DUTOIT